



Commission Système financier et financement de l'économie

Programme statistique 2016

AVERTISSEMENT : cette compilation reprend les avant-projets transmis entre mai et juillet 2015 au Département de la coordination statistique et internationale de l'Insee à sa demande. Elle ne rend pas compte des modifications intervenues ultérieurement.

Page

BANQUE DE FRANCE

STATISTIQUES MONÉTAIRES ET FINANCIÈRES

Direction générale des statistiques - Direction des statistiques monétaires et financières

[2](#)

STATISTIQUES CONCERNANT LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR

Direction générale des statistiques - Direction des enquêtes et statistiques sectorielles

[6](#)

STATISTIQUES CONCERNANT LES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX ET LES INFRASTRUCTURES DES MARCHÉS FINANCIERS

Direction générale des opérations - Direction des systèmes de paiement et des infrastructures de marché

[8](#)

STATISTIQUES CONCERNANT LE SYSTÈME PRODUCTIF

Direction générale des activités fiduciaires et de place - Direction des entreprises

[11](#)

STATISTIQUES SUR LES BANQUES ET SUR LES ORGANISMES D'ASSURANCE

Banque de France - Secrétariat Général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (SG-ACPR)

[13](#)

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Insee - Direction des études et des synthèses économiques

Département des comptes nationaux

[17](#)

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Direction générale des Finances publiques (DGFIP)

Bureau des études et statistiques fiscales (bureau GF-3C)

[18](#)

STATISTIQUES MONÉTAIRES ET FINANCIÈRES

BANQUE DE FRANCE

Direction générale des statistiques

Direction des statistiques monétaires et financières (DSMF)

1. Exposé de synthèse

Compte tenu de la mise en place du mécanisme de supervision unique, des réflexions, lancées en 2015, concernant la convergence des collectes statistiques et de supervision prudentielle, se poursuivront en 2016 et pourraient aboutir à terme à des évolutions des reportings concernés. Au niveau national, la réflexion concernant la collecte d'informations relative à l'accessibilité bancaire devrait aboutir en 2016, dans le cadre de l'Observatoire de l'Inclusion bancaire, à la production d'indicateurs relatifs à l'inclusion bancaire, qui seront publiés sur le site de la Banque de France.

2. Travaux nouveaux pour 2016

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

La Banque de France affinera en tant que de besoin ses enquêtes sur l'accès au crédit des entreprises.

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2016

Néant

2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2016

Néant

2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2016

En application de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires, les entreprises d'assurance pratiquant les opérations d'assurance-crédit transmettront sur une base trimestrielle à la Banque de France des informations statistiques, qui les communiquera sur une base agrégée à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ainsi qu'au ministre chargé de l'économie et des finances, qui en organisera la publicité (démarrage prévu 1^{er} trimestre 2016).

3. Aspects particuliers du programme 2016

3.1. Aspects « Territoires »

Néant

3.2. Aspects « environnement et développement durable »

Néant

3.3. Aspects « évaluation des politiques publiques »

Néant

3.4. Aspects « européens »

Néant

4. Opérations répétitives

Statistiques monétaires :

Opérations répétitives	Unité responsable	Observations
Bilan mensuel des institutions financières monétaires	BDF - DGS - DSMF - SSE	Transmission à la BCE
Statistiques mensuelles sur les taux d'intérêt débiteurs et créditeurs des établissements de crédit.	BDF - DGS - DSMF - SSE	Transmission à la BCE

- Suivi quantitatif et qualitatif mensuel et trimestriel de la collecte statistique requise par la BCE
- Suivi mensuel et trimestriel des opérations de dépôts, de crédits et de portefeuille titres des IFM, par secteur/pays de la contrepartie ou par devise
- Publication de Stat info sur les évolutions monétaires, les conditions des dépôts et crédits octroyés par les IFM
- Mise à disposition des séries statistiques détaillées sur le site « Webstat-Banque de France »

Statistiques financières nationales :

Opérations répétitives	Unité responsable	Observations
Collecte trimestrielle et annuelle de données sur l'épargne réglementée	BDF - DGS - DSMF - SAFIN	Alimente notamment le rapport annuel de l'Observatoire de l'épargne réglementée
Collecte trimestrielle et annuelle de données sur l'épargne réglementée – volet accessibilité bancaire	BDF - DGS - DSMF -SAFIN	Alimente notamment le rapport annuel de l'Observatoire de l'inclusion bancaire
Enquêtes mensuelle et trimestrielle auprès des banques sur la distribution du crédit	BDF - DGS - DSMF -SAFIN	Transmission à la BCE Publication d'un Stat Info
Statistiques trimestrielles sur le coût du crédit aux entreprises	BDF - DGS - DSMF -SAFIN	Publication d'un Stat Info

- Suivi trimestriel des crédits aux microentreprises
- Suivi mensuel et publication des dépôts et des crédits bancaires par département (« centralisation financière territoriale »)
- Suivi trimestriel des crédits nouveaux à l'habitat
- Calcul des taux de l'usure
- Bilan mensuel statistique de la Banque de France

Comptabilité nationale financière :

Opérations répétitives	Unité responsable	Observations
Comptes nationaux financiers annuels et trimestriels de l'ensemble des secteurs	BDF-DGS- DSMF-SESOF	Transmission à la BCE (protocole de transmission BCE 2013/24), aux services utilisateurs de la BDF et mise en ligne sur le site de la BDF
Comptes nationaux financiers annuels consolidés et non consolidés	BDF-DGS- DSMF-SESOF	Transmission à Eurostat (tableaux 6 et 7 du protocole de transmission SEC2010)
Comptes financiers trimestriels des APU et transmission à l'INSEE des éléments de calcul de la dette publique trimestrielle	BDF DGS- DSMF-SESOF	Transmission à Eurostat (tableau 27 du protocole de transmission SEC2010), à l'INSEE et mis en ligne sur le site de la BDF
Annual Public Finance Report	BDF DGS- DSMF-SESOF	Transmission à la BCE deux fois par an (avril/octobre, protocole de transmission 2013/23)
Tableau de suivi des mesures de soutien au secteur financier	BDF DGS- DSMF-SESOF	Transmission à la BCE deux fois par an (avril/octobre)
Questionnaire sur la structure de la dette	BDF DGS- DSMF-SESOF	Transmission annuelle à Eurostat (fin mai)
Comptes nationaux non financiers annuels des institutions financières	BDF DGS- DSMF-SESOF	Transmission à l'INSEE
Calcul des intérêts reçus et versés par les agents économiques et des SIFIM annuels	BDF DGS- DSMF-SESOF	Transmission à l'INSEE
Mise à jour trimestrielle du référentiel de comptabilité nationale (secteur des institutions financières et des administrations publiques)	BDF DGS- DSMF-SESOF	Transmission aux services utilisateurs de la BDF et mise en ligne sur le site de la BDF
Statistiques structurelles sur les établissements de crédit (SBS)	BDF DGS- DSMF-SESOF	Transmission à Eurostat via l'INSEE
Statistiques structurelles sur les établissements de crédit (SSI)	BDF DGS- DSMF-SESOF	Transmission annuelle à la BCE via le SSE
Statistiques sur le secteur financier (filiales d'entreprises étrangères - FATS inward)	BDF DGS- DSMF-SESOF	Transmission à Eurostat
Reporting sur les OFIs	BDF DGS- DSMF-SESOF	Transmission trimestrielle à la BCE
Financial Access Survey	BDF DGS- DSMF-SESOF	Transmission annuelle au FMI fin mai
Special Data Dissemination Standard Plus	BDF DGS- DSMF-SESOF	Transmission trimestrielle au FMI
Coordination (BDF-DGS et ACPR) de la production des indicateurs de solidité financière du FMI	BDF DGS- DSMF-SESOF	Indicateurs mis en ligne sur le site du FMI

Publications :

- Comptes financiers trimestriels des agents non financiers (ANF)
- Endettement des ANF résidents (trimestriel)
- Taux d'endettement des ANF : comparaisons internationales (trimestriel)
- Tableau de bord sur l'épargne des ménages (trimestriel)
- Le patrimoine économique de la Nation (conjointement avec l'INSEE, annuel)
- Les placements financiers des ménages (ponctuel, avec l'ACPR)

Autres intermédiaires financiers (OPC, sociétés d'assurance, organismes de titrisation) :

Opérations répétitives	Unité responsable	Observations
Statistiques mensuelles et trimestrielles en encours et en flux sur les actifs et passifs des OPC	BDF-DGS-DSMF-SEFT	Transmission à la BCE et aux services utilisateurs de la Banque de France, publications de deux <i>Stat info</i> sur le site de la Banque de France
Statistiques trimestrielles en encours et en flux sur les actifs et les passifs des véhicules de titrisation	BDF-DGS-DSMF-SEFT	Transmission à la BCE et aux services utilisateurs de la Banque de France
Statistiques trimestrielles sur les actifs et les passifs des assurances, en encours et en flux	BDF-DGS-DSMF-SEFT	Transmission à la BCE et aux services utilisateurs de la Banque de France, publication d'un <i>stat info</i> sur le site de la Banque de France
Mise à jour et envoi à la BCE de la liste des OPC monétaires et non monétaires (flux quotidien)	BDF-DGS-DSMF-SEFT	Transmission à la BCE et aux services utilisateurs de la Banque de France
Mise à jour et publication trimestrielle de la liste des organismes de titrisation enregistrés en France	BDF-DGS-DSMF-SEFT	Transmission à la BCE et aux services utilisateurs de la Banque de France ; publication sur le site de la Banque de France
Statistiques concernant les autres intermédiaires financiers (entreprises d'investissement notamment).	BDF-DGS-DSMF-SEFT	Transmission trimestrielle à la BCE et aux services utilisateurs de la Banque de France
Statistiques sur les investisseurs institutionnels (Assurances et OPC)	BDF-DGS-DSMF-SEFT	Transmission trimestrielle à l'OCDE et à la BRI
Élaboration des données relatives à l'épargne retraite constituée dans les entreprises d'assurance-vie, sur la base de données de la DREES, de la FFSA et de l'ACPR	BDF-DGS-DSMF-SEFT	Transmission à l'OCDE (statistiques sur les placements par risque des ménages), à la BCE (statistiques d'assurances : Household's assets & liabilities)
Statistiques structurelles sur les entreprises d'assurances	BDF-DGS-DSMF-SEFT	Transmission à Eurostat
Statistiques sur les entreprises d'assurances filiales d'entreprises étrangères (FATS inward)	BDF-DGS-DSMF-SEFT	Transmission à Eurostat via l'INSEE
Statistiques sur le système bancaire parallèle	BDF-DGS-DSMF-SEFT	Transmission au FSB (BRI)

Publications :

- Fonds d'investissement
- Assurances (avec l'ACPR)
- Titrisation
- Placements financiers des ménages (avec le SESOF et l'ACPR)

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant

STATISTIQUES CONCERNANT LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR

BANQUE DE FRANCE

Direction générale des statistiques

Direction de la balance des paiements (DBdP)

Direction des enquêtes et statistiques sectorielles (DESS)

1. Exposé de synthèse

La Banque de France est chargée par le législateur d'élaborer la balance des paiements et la position extérieure de la France (article L 141-6 du Code monétaire et financier). Cela est effectué dans le cadre fixé par l'Orientation de la Banque centrale européenne du 16 juillet 2004 relative aux obligations de déclaration statistique concernant les statistiques de balance des paiements et de position extérieure globale.

L'établissement de la balance des paiements et de la position extérieure repose sur des sources multiples, principalement en provenance du secteur financier et des entreprises non financières.

La collecte des données auprès des entreprises financières est réalisée dans le cadre du dispositif SURFI (Système Unifié de Reporting Financier), système de collecte d'informations comptables, prudentielles et statistiques auprès des établissements agréés par l'ACPR. Outre les statistiques de balance des paiements et de position extérieure, ces informations contribuent à l'établissement des « Foreign Affiliates Trade Statistics outwards » du secteur bancaire et des statistiques bancaires internationales de la BRI par la direction de la balance des paiements (DBdP).

La collecte de données auprès des entreprises non financières est assurée par la direction des enquêtes et statistiques sectorielles (DESS). Cette collecte est effectuée sous forme d'enquêtes et de déclaration directe par les entreprises. Outre les statistiques de balance des paiements et de position extérieure, ces informations contribuent aux statistiques de l'OCDE et du FMI sur les investissements directs. L'abandon du système de reporting par les banques pour compte de tiers a conduit la DESS à développer la collecte sous forme d'enquêtes. Le système des enquêtes s'est étoffé en 2012 et a été adapté aux normes du nouveau manuel de la Balance des Paiements et de la position extérieure « BPM6 ».

2. Travaux nouveaux pour 2016

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Néant

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2016

Néant

2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2016

Néant

3. Aspects particuliers du programme 2016

3.1. Aspects "territoires"

Néant

3.2. Aspects "environnement et développement durable"

Néant

3.3. Aspects « évaluation des politiques publiques »

Néant

3.4. Aspects « européens »

Les évolutions des statistiques de balance des paiements, position extérieure, et les modules statistiques liés (statistiques sur les échanges de biens, de services, d'investissement direct et FATS) font l'objet d'une gouvernance définie par les règlements statistiques du Conseil et par les statuts de la Banque centrale européenne. La Direction générale des statistiques de la Banque de France préside le '*Committee on Monetary, Financial and Balance of Payments Statistics*', qui assure la coordination entre le système statistique européen et le système européen de banques centrales.

4. Opérations répétitives

La DESS conduit les enquêtes suivantes :

- enquête sur les stocks et les revenus des investissements directs français à l'étranger, réalisée avec le concours du réseau de la Banque de France ;
- enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services (ECEIS) : elle vise à collecter des informations sur les échanges internationaux de service, décomposés par type de service et par pays. Elle complète les déclarations des 580 déclarants directs généraux. Elle a été examinée par le Comité du Label pour une nouvelle période de 5 ans ;
- enquêtes sur les créances et dettes commerciales des entreprises résidentes (ECO) : annuelle et trimestrielle ;
- enquêtes sur les créances et dettes financières des entreprises résidentes vis-à-vis des entreprises non-résidentes (EFI) : annuelle et trimestrielle.

En 2016, la DESS exploitera les données collectées sur un échantillon complémentaire d'entreprises situées sous le seuil ECO et EFI.

La DESS utilise aussi le fichier bancaire des entreprises (FIBEN) de la direction des entreprises de la Banque de France (DGAFP) pour alimenter les stocks d'investissements directs étrangers en France et les revenus de ces investissements. Elle exploite enfin les déclarations d'exportations et d'importations de services des entreprises françaises vers les et en provenance des pays de l'UE (Direction de la Douane et des Droits Indirects, DGDDI) ainsi que les fichiers échanges de biens (DGDDI), LIFI, Ésane.

Les données sont intégrées dans les différentes lignes de la balance des paiements (services, revenus, investissements directs...) et accessibles sur le site internet de la Banque de France, notamment *via* la base de données interactive Webstat.

La Banque de France publie également :

- mensuellement, un Stat Info consacré à la balance des paiements ;
- trimestriellement, un Stat Info consacré aux émissions et détentions de titres ;
- annuellement, le Rapport annuel de la balance des paiements et de la position extérieure de la France ;
- un article dans son bulletin trimestriel, consacré aux évolutions de la détention des actions du CAC40 par les non-résidents ;
- deux notes annuelles sur les stocks d'investissements directs français à l'étranger et les stocks d'investissements directs étrangers en France.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

La Banque de France poursuit une politique d'amélioration continue de ses dispositifs permettant de faciliter les remises par les banques et les entreprises (évolutions régulières du portail ONEGATE permettant la transmission dématérialisée ; ce portail inclut notamment une fonctionnalité dite « formulaire » permettant la mise en place de collectes simplifiées ciblées sur des populations précises).

STATISTIQUES CONCERNANT LES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX ET LES INFRASTRUCTURES DES MARCHÉS FINANCIERS

BANQUE DE FRANCE

Direction générale des opérations

Direction des systèmes de paiement et des infrastructures de marché

1. Exposé de synthèse

La Direction des Systèmes de Paiement et des infrastructures de Marché (DSPM) produit, selon diverses périodicités et à la demande, des statistiques relatives aux moyens de paiement scripturaux (chèques, cartes bancaires, virements, prélèvements, monnaie électronique ...) et aux infrastructures des marchés financiers (français et appartenant à l'Eurosystème). Sont concernés les paiements de masse, les paiements de montant élevé ainsi que les systèmes de compensation et de règlement de titres et les référentiels centraux de données (*Trade Repositories*).

Ces statistiques sont constituées à partir de données recueillies aussi bien par la Banque de France, en tant que gestionnaire de systèmes, qu'auprès d'autres institutions publiques et gestionnaires de systèmes de place (BCE, STET, Euronext Paris, LCH Clearnet SA, Euroclear France, GCB...) ou auprès des banques commerciales.

La partie publiée de ces statistiques est disponible sur le site Internet de la Banque de France, à la rubrique « Économie et Statistiques/Base de données ».

Une large partie des données statistiques est utilisée par la DSPM dans le cadre de la surveillance des moyens de paiements et des infrastructures des marchés financiers, ainsi que pour conduire des études sur ces dernières, et ne fait pas l'objet d'une publication.

Les statistiques relatives aux paiements de montant élevé sont produites de manière automatisée. Depuis la fermeture des chambres de compensation des chèques et la dématérialisation du traitement des chèques, les statistiques relatives aux paiements élevés et de masse sont, elles aussi, automatisées.

2. Travaux nouveaux pour 2016

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Néant

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2016

Néant.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2016

Néant.

2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2016

L'obligation de reporting des dérivés (listés et de gré à gré) à des référentiels centraux de données (*Trade Repositories*) dans le cadre de la mise en œuvre d'EMIR (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux) est entrée en vigueur le 12 février 2014. La collecte de ces données pour les besoins de la surveillance des infrastructures a débuté. Les données extraites des reportings effectués par les contreparties aux référentiels centraux de données sont en

cours d'analyse ; elles seront retenues pour les besoins de la surveillance en fonction de leur pertinence et de leur qualité.

De plus, la Direction des Systèmes de Paiement et des infrastructures de Marché poursuit l'évolution de ses reportings internes pour les besoins de surveillance en les enrichissant d'indicateurs quantitatifs complémentaires sur les infrastructures de marchés financiers surveillées par la Banque de France (chambre de compensation, système de règlement-livraison titres, systèmes de paiement), aux fins de veille et d'établissement d'indicateurs d'alerte. S'agissant de la chambre de compensation *LCH.Clearent SA*, les reportings mis en place en 2015 à l'attention des membres du Collège EMIR seront appelés à être encore enrichis avec la mise en œuvre du *Disclosure Framework*¹ quantitatif du CPMI-IOSCO, qui entre en application début 2016 pour les chambres de compensation. Les données supplémentaires issues de MMSR (*Money Market Statistical Reporting*) à compter de mi-2016 pourront par ailleurs faire l'objet de retraitements aux fins d'étude et de surveillance.

De nouveaux reportings à la BCE sur une base trimestrielle sont également en cours d'élaboration dans le cadre de la surveillance des systèmes de paiement d'importance systémique, qui concerne en particulier CORE(FR), géré par l'opérateur STET, et dont la conduite de la surveillance est dévolue à la Banque de France au sein de l'Eurosystème.

La mise en place de T2S, et la migration d'Euroclear en mars 2016 pourra demander, en amont, des évolutions du reporting qu'*Euroclear France* effectue auprès de la Banque de France en tant que surveillant.

Enfin, les travaux statistiques continueront à évoluer en 2016 dans le cadre du développement au sein de la Banque de France de la fonction d'étude des infrastructures de marché, et de l'animation du Groupe des Infrastructures de Place (GIP), présidé par le Directeur Général des Opérations. Ces travaux donnent lieu à l'établissement de tableaux de bord et d'études comparatives des infrastructures de marché de la Place de Paris et des infrastructures européennes et internationales.

3. Aspects particuliers du programme 2016

3.1 Aspects « Territoires »

Néant.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Néant.

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Néant.

3.4 Aspects « européens »

Néant.

¹ <https://www.iosco.org/library/pubdocs/pdf/IOSCOPD475.pdf>

4. Opérations répétitives

La DSPM réalise de manière régulière des enquêtes statistiques à différentes fréquences. Le tableau ci-dessous donne la liste exhaustive des enquêtes réalisées :

Opérations répétitives	Unité responsable	Observations
Activité de banque correspondante	DSPM - SEPI	Biennale
Les cartes de paiement et de retrait	DSPM - SMPS	Annuelle
Cartographie des moyens de paiement scripturaux échangés en France (dans et hors systèmes)	DSPM - SMPS	Annuelle
Recensement de la fraude	DSPM - SMPS	Annuelle
Niveau de respect du Référentiel de sécurité du chèque	DSPM - SMPS	Annuelle
Statistiques de l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement	DSPM - SMPS	Annuelle
Déploiement de 3D-Secure	DSPM - SMPS	Semestrielle
Contrôle interne déployé sur les moyens de paiement scripturaux (extrait du Rapport annuel sur le contrôle interne remis par les assujettis au règlement n° 97-02 modifié du CRBF à l'ACPR)	DSPM - SMPS	Annuelle
SEPA – Collecte donneurs d'ordre	DSPM - SMPS	Hebdomadaire
Titres spéciaux de paiement dématérialisés (TSPD) et Chèques emploi service universels (CESU) – Activité et fraude	DSPM - SMPS	Annuelle
Les systèmes de compensation et de règlement de titres	DSPM - SEPI	Annuelle
Les systèmes de paiement de montant élevé y compris les statistiques sur les titres mobilisés en garantie des opérations de politique monétaire et/ou de crédit intra-journalier	DSPM - SEPI	Annuelle
Les systèmes de paiement de masse	DSPM - SEPI	Mensuelle
Transfert de liquidité par les principaux établissements de crédit français entre Euro1 et Target2	DSPM - SEPI	Bimensuelle
Suivi de l'activité sur la dette souveraine de la chambre de compensation	DSPM - SEPI	Quotidienne

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant.

STATISTIQUES CONCERNANT LE SYSTÈME PRODUCTIF

BANQUE DE FRANCE

Direction générale des activités fiduciaires et de place

Direction des entreprises

1. Exposé de synthèse

Les travaux statistiques de la direction des entreprises servent principalement à accomplir deux objectifs de la Banque de France : la connaissance des conditions de financement des entreprises, s'intégrant aux études du domaine monétaire, et la surveillance de la stabilité financière, grâce aux études sur le risque de crédit.

Ces travaux sont menés sur les données collectées et gérées par la direction des entreprises : états comptables, événements judiciaires et marquants, restructurations, liens financiers, incidents de paiements sur effets de commerce, encours d'engagements des banques (Centrale des risques).

2. Travaux nouveaux pour 2016

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Néant

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2016

L'Observatoire des entreprises publie un certain nombre de statistiques sous forme de *Stat info* (cf. opérations répétitives). Les principaux travaux pour 2016 seront consacrés aux améliorations méthodologiques à apporter aux publications des statistiques par catégories d'entreprises au sens de la LME. Ces travaux porteront sur la dynamique des différentes catégories d'entreprises, avec l'accès aux données du répertoire SIRUS.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2016

Néant

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2016

Néant

3. Aspects particuliers du programme 2016

3.1 Aspects « Territoires »

Néant

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Néant

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Néant

3.4 Aspects « européens »

La Banque de France siège au Comité européen des centrales de bilans (ECCBSO) et participe à tous ses groupes de travail. Ceux-ci poursuivent en 2016 les activités suivantes : travaux sur les

comptes consolidés de plusieurs pays européens, travaux sur les délais de paiement, évaluation du risque de crédit. Un nouveau groupe de travail devrait être créé sous l'impulsion de la Banque de France. Son mandat sera de recenser et collecter les informations disponibles sur les normes et réglementations nationales (de nature juridique, fiscale, sociale et financière) qui président à la production et à la collecte de données d'entreprises dans les pays membres de l'ECCBSO. Le but sera d'analyser l'impact éventuel des différences de normes sur la comparabilité des données.

4. Opérations répétitives

L'Observatoire des entreprises publie deux *Stats infos* mensuels :

- L'un concerne les défaillances. Chaque mois, le fichier bancaire des entreprises (FIBEN) permet d'établir les statistiques provisoires (dans un délai d'un mois plein) et définitives (dans un délai de deux mois) du nombre de défaillances d'entreprises, par secteur d'activité et taille. Les données définitives sont désaisonnalisées et complètent les données brutes en glissement sur 12 mois. L'impact économique des défaillances est analysé à partir des données comptables et des encours de crédit.
- L'autre concerne le crédit aux entreprises. La Centrale des risques de la Banque de France recense les encours de crédits de différents types accordés par les banques. Toute banque doit déclarer chaque mois ses crédits à une entreprise dès lors qu'ils atteignent au moins 25 000 euros. Les crédits sont ventilés par secteur d'activité, par taille d'entreprise, par catégorie juridique, et par bénéficiaire (résidents ou non-résidents). Sont distingués les crédits mobilisés, effectivement empruntés, des lignes mobilisables ouvertes aux entreprises, ainsi que les différentes catégories de crédit (découverts, affacturage...). Ces statistiques sur les encours de crédits sont désormais publiées sur la base de la nouvelle définition des entreprises du décret statistique de 2008.

En septembre 2013, en collaboration avec la DGS-DSMF, le *Stat info* trimestriel sur le financement des PME a été modifié. Les statistiques d'encours de crédit aux PME et de taux d'intérêt par catégories d'entreprises sont désormais également publiées sur la base de la nouvelle définition des entreprises du décret de 2008.

L'Observatoire des entreprises publie deux études annuelles sur la situation des entreprises à partir des données bilancielle portant sur l'année N-1 de la base Fiben : celle sur les PME est publiée dans le bulletin trimestriel de septembre de l'année N, et celle sur toutes les entreprises sort dans le bulletin de décembre. Depuis 2009, en application de la définition de l'entreprise figurant dans la LME, trois populations sont distinguées : les PME, les ETI et les grandes entreprises. D'autres informations mensuelles sont aussi mobilisées : incidents de paiement, centralisation des risques, défaillances.

L'évolution des délais de paiement et du crédit interentreprises est suivie et fait l'objet d'un dossier statistique publié par la Banque de France à l'automne sur son site internet et d'une étude publiée en fin d'année. La Banque de France est par ailleurs rapporteur de l'Observatoire des délais de paiement. Depuis fin 2010, les statistiques sont publiées en nouvelle NAF et selon la nouvelle définition des entreprises.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le dispositif de modernisation de la collecte des bilans auprès des entreprises (automatisation et dématérialisation de la collecte) est entré en vigueur à la fin de l'année 2009. Il allège les charges déclaratives des entreprises à l'égard de la Banque de France. Il devrait concerner en 2015 près de 70 % des bilans transmis (après 60 % en 2014). Une progression est encore attendue pour 2016, ce mode de transmission devant s'appliquer à terme à l'essentiel de la collecte.

STATISTIQUES SUR LES BANQUES ET SUR LES ORGANISMES D'ASSURANCE

BANQUE DE FRANCE

Secrétariat Général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (SG-ACPR)

1. Exposé de synthèse

a) dans le domaine bancaire

La mise en place du Mécanisme de Supervision Unique (MSU) et l'entrée en vigueur des accords de Bâle III en Europe (via le paquet CRD IV / CRR) créent une situation nouvelle dans le domaine des études et de la recherche en économie bancaire. Au sein de la zone euro, la supervision bancaire est désormais harmonisée, sous l'égide du « Conseil de surveillance prudentielle » qui associe les autorités nationales de supervision (ou NSA – en France, l'ACPR). L'entrée en vigueur progressive en 2014 des reportings prudentiels COREP et FINREP découlant de la directive CRD IV et du Règlement CCR devraient favoriser, au niveau du MSU, le développement de davantage de travaux fondés sur des comparaisons européennes et internationales sur la base de concepts plus harmonisés. La BCE sera « propriétaire » de ces données pour l'ensemble des pays du MSU et les conditions d'un éventuel partage élargi au sein du MSU restent à préciser. Plusieurs pistes sont à envisager, notamment le développement d'analyses transversales des risques et le développement d'outils de calibration des instruments macro-prudentiels.

b) dans le domaine des assurances, des mutuelles et des institutions de prévoyance

L'entrée en vigueur de la directive « Solvabilité II » à partir du 1^{er} janvier 2016 va harmoniser le reporting prudentiel réalisé par les organismes d'assurance en Europe tout en réduisant de façon substantielle les délais de remise aux autorités de supervision. Cette mise en œuvre va en outre être réalisée sous la forme d'un reporting au format XBRL (i.e. au même format technique que les banques). Les organismes d'assurance français tout comme l'ACPR ont d'ores et déjà commencé à adapter leurs systèmes informatiques pour réaliser et accepter ces remises. L'ACPR organise depuis 2014 des exercices de collecte préparatoires pour aider les organismes à conduire cette évolution significative dans les meilleures conditions. En parallèle, l'ACPR se prépare pour le contrôle individuel, transversal et l'analyse des données en développant de nouveaux outils d'analyse des risques. Dans un domaine où le SG-ACPR possède une compétence forte, il est envisagé d'adapter dès 2016 l'analyse des résultats, des placements et de la solvabilité dans le cadre du Rapport annuel et des différentes publications de l'ACPR.

De la même manière, la Direction des études calcule chaque année et met à la disposition des Directions du Contrôle Assurance un ensemble d'indicateurs de risque calculés sur la base des données prudentielles issues des dossiers annuels des organismes d'assurance. Ces indicateurs, qui ont pour but de permettre un contrôle transversal des organismes d'assurance (benchmarking, etc.), seront progressivement transposés en environnement Solvabilité II.

Enfin, la Direction des Études, qui dispose déjà d'une maquette des organismes d'assurance sous « Solvabilité I » sur la base de laquelle elle a réalisé des *stress tests* de collecte/décollecte dès 2013, doit développer l'équivalent dans le nouveau référentiel prudentiel Solvabilité II afin de pouvoir réaliser régulièrement des *stress tests* dits *top down*.

2. Travaux nouveaux pour 2016

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Dans le cadre de l'initiative Data Gaps du G20, les quatre établissements d'importance systémique mondiale français (BNPP, SG, GCA et GBPCE) participent à une collecte internationale de données, organisée par le Comité de stabilité financière (FSB) mais gérée par la BRI. Cette collecte, qui a démarré au 1^{er} semestre 2013, avec un reporting sur l'exposition des groupes à leurs cinquante plus

importantes contreparties s'est étoffée en 2015 avec un reporting sur leur financement. Le premier reporting, intitulé « Top 50 Counterparty Credit Exposures », est réalisé via deux « Template Excel », l'un pour une remise hebdomadaire et l'autre pour une remise mensuelle. Le deuxième reporting est mensuel. Le premier reporting fera l'objet d'évolutions en 2016 : modifications des templates actuels et mise en place de nouveaux templates sur les contreparties souveraines et les chambres de compensation.

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2016

Union bancaire : mise en place du manuel de supervision

La Direction des études prévoit, en appui du Contrôle, d'exploiter les données RAS (*Risk Assessment System*) et SREP (*Supervisory Review and Evaluation Process*) développées dans le cadre de la mise en place du manuel de supervision du MSU.

Assurance : suivi des comportements d'épargne et de leur impact prudentiel

La Direction des Études exploite régulièrement la collecte hebdomadaire prudentielle sur les flux d'assurance vie, qui a évolué par l'instauration d'une instruction début 2014. Ce suivi vise notamment à mesurer l'impact des nouvelles dispositions relatives à l'assurance-vie, en particulier la création des nouveaux supports « Euro croissance » et des contrats « Vie-génération ».

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2016

Néant

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2016

Stress-test assurances : maquette complète de *stress-testing top down* numérateur/dénominateur

Des travaux de modélisation des évolutions du bilan et des ratios de solvabilité des assurances dans le cadre réglementaire « Solvabilité II » seront menés par la Direction des Études avec pour objectif d'obtenir une maquette complète de *stress-testing top down* numérateur/dénominateur.

Stress-test et exercices de transparence banques :

Dans la continuité de l'exercice qui a été mené en 2014, l'Autorité bancaire européenne devrait mener en 2016 un nouvel exercice de test de résistance (*stress test*) sur le secteur bancaire, dans le cadre duquel les superviseurs sont amenés à collecter un grand volume de données prudentielles dont une grande partie est mise à la disposition du public sur le site de l'EBA (<http://www.eba.europa.eu/risk-analysis-and-data/eu-wide-stress-testing>). En 2015, en l'absence de *stress test*, un exercice de transparence va être mené sur le deuxième semestre ; il visera à mettre à la disposition du public, selon un format harmonisé, des données prudentielles remises par les établissements (<http://www.eba.europa.eu/risk-analysis-and-data/eu-wide-transparency-exercise>).

3. Aspects particuliers du programme 2016

3.1 Aspects « Territoires »

Néant

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Néant

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Néant

3.4 Aspects « européens »

3.4.1. Secteur bancaire

La mise en œuvre de la Directive CRD 4 et du Règlement CRR a sensiblement modifié les reportings FINREP et COREP qui existaient sous CRD 3. La remise du nouveau reporting COREP a démarré en juin 2014 tandis que le nouveau reporting FINREP a commencé en septembre 2014. Ces nouveaux états intègrent des ajouts significatifs d'information par rapport aux remises antérieures : parmi les plus importants, on peut citer au sein du FINREP les données sur les expositions « non performantes » (expositions en défaut ou impayés de plus de 90 jours), les abandons de créance (*forborne exposures*), les actifs reçus ou donnés en garantie (collatéraux), la répartition des expositions sur les entreprises non financières selon leur secteur économique d'appartenance et la répartition des expositions selon le lieu de résidence de la contrepartie. Au sein du COREP, sont désormais transmises aux superviseurs des données plus détaillées sur la répartition des expositions sur les « grands risques » (par entité individuelle notamment) ainsi que la répartition géographique (résidence de la contrepartie) des expositions prudentielles selon leur nature (type de contrepartie).

Enfin, les travaux d'identification des établissements d'importance systémique mondiale, menés au travers d'enquêtes initiées par le Comité de Bâle, ainsi que les futures remises auxquelles ces derniers pourraient être soumis, se poursuivent. Depuis 2014, toutes les banques potentiellement systémiques au niveau mondial (c'est-à-dire près de 85 groupes bancaires) publient sur leur site des indicateurs statistiques mesurant leur systémicité.

3.4.2. Secteur des assurances

Depuis 2005, ont été mises en œuvre cinq enquêtes de la série d'études quantitatives d'impact (QIS). Celles-ci avaient été demandées par la Commission européenne à l'ensemble des contrôleurs européens pour lui apporter un éclairage quantitatif dans le cadre de la préparation de la directive « Solvabilité II », adoptée courant 2009. Les résultats européens de ces études d'impact ont été publiés sur le site de la structure regroupant l'ensemble des contrôleurs européens d'assurance et de pensions professionnelles (<https://eiopa.europa.eu>).

L'Autorité européenne des Assurances et Pensions Professionnelles (AEAPP) travaille à la mise en place du *reporting* européen harmonisé « Solvabilité II ». Les exercices de collecte préparatoire Solvabilité II menés par l'ACPR prolongent en quelque sorte ces études d'impact afin de s'assurer de l'état de préparation des organismes à l'entrée en vigueur de « Solvabilité II » au 1^{er} janvier 2016.

4. Opérations répétitives

L'ACPR collecte des états comptables et prudentiels de diverses natures selon la périodicité prévue par la réglementation. Elle procède à des exploitations de ces documents qui font l'objet d'analyses et d'études diffusées sous différentes publications² :

- la 2^{ème} partie du rapport annuel de l'ACPR : [les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance](#) ;
- la collection des [Analyses et Synthèses](#) ;
- ou celle des [Débats économiques et financiers](#).

Pour ce qui est des banques, parallèlement à la collecte des données SURFI, l'ACPR a mis en place dès 2008 les outils nécessaires à l'exploitation des données issues de fichiers remis avec la technologie XML-XBRL.

L'ACPR participe également aux travaux internationaux relatifs à la mise en œuvre des accords dits de Bâle III. Elle participe ainsi aux études d'impact menées par le Comité de Bâle.

² La direction des études du SG-ACPR diffuse des travaux de recherche dans la collection des documents de travail de la Banque de France, ou dans sa propre collection de documents de travail « [Débats économiques et financiers](#) » disponible sur le site de l'ACPR à l'adresse <https://acpr.banque-france.fr/etudes/debats-economiques-et-financiers.html>.

L'ACPR organise des enquêtes prudentielles, en tant que de besoin, en fonction des événements qu'elle juge susceptibles d'affecter la solvabilité des banques ou de l'assurance. Ces enquêtes n'ont pas vocation à être publiées en tant que telles mais font généralement l'objet d'une restitution aux assujettis selon des formats *ad hoc*.

L'enquête sur le financement de l'immobilier (crédit habitat) se poursuivra en 2016. Elle permet de collecter des éléments sur les critères d'octroi des crédits (en particulier : montant moyen, type de taux, durée, ratio « montant du prêt / valeur du bien », taux d'effort) ainsi que sur les risques encourus par les banques (encours douteux et provisionnement, coût du risque). Les données, qui sont disponibles pour certaines depuis 2001, sont publiées chaque année (aux alentours de début / mi-juillet) sur le site de l'ACPR avec l'Analyses et Synthèses sur le financement de l'habitat³ sous la forme d'un fichier Excel⁴ ; elles sont également accessibles à la rubrique *Statistiques* du site internet de l'ACPR, avec une synthèse des données issues du suivi mensuel de la production de crédits à l'habitat de l'ACPR, qui est, elle, mise à jour sur une base trimestrielle.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Secteur bancaire : en 2010, le projet SURFI, qui avait pour objectif d'harmoniser les états de remise monétaires et bancaires, avait permis d'aboutir à des allègements ou, le cas échéant, à des suppressions de données redondantes, notamment entre les remises statistiques et prudentielles. Il avait également permis de simplifier le système de remise en adaptant la charge de remise au profil d'activité des établissements. De plus, il avait introduit le format d'échange XML-XBRL, conçu pour améliorer la productivité et la flexibilité des activités de remise tout en rationalisant la charge déclarative des établissements financiers. Le format XBRL est également celui retenu à l'échelle européenne pour les nouveaux reportings issus de la CRD4. La charge de reporting s'est nettement accrue avec CRD4.

Secteur assurance : en 2009, le projet de télétransmission des états prudentiels et comptables avait permis de mettre en œuvre la dématérialisation de la collecte des données prudentielles collectées auprès des organismes d'assurance. Les entreprises du secteur de l'assurance se préparent désormais à utiliser le format de transmission XBRL pour les remises Solvabilité II car il s'agit également du format retenu à l'échelle européenne.

³ cf. par exemple : http://acpr.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/acp/publications/analyses-syntheses/20142509-Financement-des-professionnels-de-immobilier-par-les-banques-francaises-en-2013.pdf

⁴ cf. par exemple : http://acpr.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/acp/publications/analyses-syntheses/Annexe-chiffree-immob_2013.xlsx

1. Exposé de synthèse

À l'issue de la publication de la base 2010, dont la préparation avait mobilisé tous les efforts, la priorité est maintenant de poursuivre les investissements nouveaux portant notamment sur la décomposition des comptes par catégories (optique Stiglitz) et les émissions de gaz à effets de serre (empreinte carbone). Un investissement important concernera aussi l'amélioration de l'estimation des revenus de la propriété, dans la foulée des préconisations du rapport du groupe de travail du Cnis sur le coût du capital. En 2016, une modification importante du calendrier de production et de diffusion des comptes trimestriels interviendra également : la première publication aura désormais lieu 30 jours après la fin du trimestre au lieu de 45 actuellement.

2. Travaux nouveaux pour 2016

2.1 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2016

Ces dernières années, la totalité des investissements nouveaux du DCN se sont concentrés sur les chantiers liés à la construction de la base 2010, publiée en mai 2014. La fin de ces travaux permet de relancer les travaux de décomposition des comptes par catégories, notamment :

- décomposition du compte des ménages : une actualisation sur l'année 2011 de la décomposition sur l'année 2003 publiée il y a 5 ans est en cours (travaux coordonnés par l'OCDE) et fera l'objet d'une publication en 2016 ;
- décomposition du compte des administrations publiques locales : l'objectif est de déboucher début 2016 sur une ventilation du compte par type de collectivité (régions, départements, communes et intercommunalités).

Une actualisation de l'étude sur les émissions de CO₂ publiée en 2010, étendue à l'ensemble des gaz à effet de serre (GES) pour le calcul de l'empreinte carbone est également prévue en 2016.

2.2 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2016

Les travaux préparatoires à la base 2010 ont en outre mis en évidence la faiblesse des estimations sur les revenus de la propriété (dividendes notamment) : les sources disponibles vont être réévaluées et de nouvelles sources exploitées afin d'améliorer ces estimations. L'idée est de mieux mobiliser les différentes sources d'information disponibles (notamment fiscales) en s'assurant de la cohérence des comptes de flux avec les stocks d'actifs et de passifs évalués par les comptes financiers.

2.3 Aspects « environnement et développement durable »

Le calcul de l'empreinte carbone permettra de mieux éclairer un aspect essentiel des questions d'environnement et de développement durable.

2.4 Aspects « européens »

L'avancement à 30 jours après la fin du trimestre de la première estimation des comptes trimestriels s'inscrit dans un cadre européen, même s'il n'y a pas d'obligation juridique pour l'Insee de s'engager dans cette démarche.

STATISTIQUES FISCALES

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Direction générale des Finances publiques (DGFIP)

Sous-direction des missions foncières, de la fiscalité du patrimoine et des statistiques

Bureau des études et statistiques fiscales (bureau GF-3C)

1. Exposé de synthèse

L'année 2016 sera marquée par un renforcement du positionnement du bureau GF-3C au sein du service statistique public (SSP), ce qui devrait être confirmé lors de la nouvelle audition de l'Autorité de la statistique publique, prévue pour avril 2016, en intensifiant ses liens avec :

- l'Insee : prise en compte de ses demandes d'accès au fichier Ficoba, aux données de mutation à titre gratuit ainsi que sur le revenu et le patrimoine et réunions avec la Comptabilité nationale sur des problématiques de CICE ;
- le SOeS : appui pour résoudre ses problèmes techniques et juridiques en matière de diffusion des données ;
- la Direction générale des entreprises : sujets relatifs à « Insee références » ou sur des questions de transmission du patrimoine, etc.

Le programme statistique pour 2016 du bureau GF-3C repose sur quatre axes principaux.

1.1 Assurer la continuité des données fiscales mises à disposition du public sur le site impots.gouv.fr et data.gouv.fr tout en se conformant aux recommandations d'Etalab

Un difficile équilibre doit être trouvé entre les délais à respecter pour la publication des données statistiques à destination du public et la satisfaction des formats demandés par Etalab. Ainsi, de nombreux ajustements seront mis en œuvre en 2016.

Dès cette année, sera initiée une réforme de la traditionnelle publication annuelle que constitue l'Annuaire statistique de la DGFIP. Un grand nombre de ses tableaux seront ainsi refondus ou nouvellement créés :

- en matière de fiscalité professionnelle, afin de mettre à disposition des données réutilisables sur le fond, les données ne seront plus restituées sous forme de pourcentages mais en montants. En effet, la restitution sous forme de pourcentages est difficilement exploitable ;
- en matière de fiscalité des particuliers, afin de mettre à disposition des données plus facilement réutilisables sur le fond, les données restituées cibleront les foyers fiscaux imposés (foyers fiscaux dont l'impôt final mentionné sur l'avis d'imposition est supérieur ou égal à 12 €) au lieu des foyers fiscaux imposables (foyers fiscaux dont l'impôt avant imputation de tout crédit d'impôt est strictement positif) ;
- en matière de contribution à l'audiovisuel public, seront restituées des données départementales, en plus des nationales ;
- afin qu'ils présentent une profondeur historique permettant des études longitudinales, certains tableaux seront désormais présentés sous forme de séries chronologiques, en lieu et place de données relatives à la seule année du millésime de l'Annuaire publié ;
- la présentation sera également revue afin de restituer des séries de chiffres homogènes, relevant d'un même thème. Actuellement, de nombreux tableaux alternent par exemple des comptages et des montants ;
- les graphiques seront remplacés par les données chiffrées, sources réutilisables.

Cette refonte de l'Annuaire, commencée en 2015, sera poursuivie, consolidée et complètement finalisée pour l'édition publiée en 2016.

S'agissant des publications actuellement mises en lignes en format PDF, à savoir les déclarations nationales d'impôt sur le revenu, les déclarations nationales de taxe sur la valeur ajoutée et les

déclarations nationales de taxe sur les salaires, l'expertise actuellement en cours permettra en 2016 de restituer ces données dans un format réutilisable, par exemple un format « libre office calc ».

1.2 Consolider et fiabiliser les travaux de chiffrage, de prévision et d'évaluation des dépenses fiscales

Les bases fiscales détenues par le bureau GF-3C issues des déclarations des particuliers et des professionnels, de données d'émissions de rôles et de recouvrement permettent de réaliser des chiffrages et des analyses des dispositifs fiscaux adoptés ou envisagés, des prévisions, ainsi que l'évaluation du montant de certaines dépenses fiscales.

En matière de fiscalité des particuliers, ces travaux sont réalisés à partir du fichier de l'impôt sur le revenu (fichier POTE) et/ou de l'échantillon qui en est issu ainsi que du fichier d'impôt de solidarité sur la fortune (fichier ISF).

Les techniques d'échantillonnage du fichier POTE ont été refondues, ce qui pourrait servir de modèle pour constituer les échantillons à partir des autres fichiers.

Des travaux d'échantillonnage sont aussi réalisés pour les revenus fonciers à partir du fichier des télé-déclarants à l'impôt sur le revenu, en vue de l'évaluation des dépenses fiscales relatives aux revenus fonciers.

Sont également utilisés pour les travaux de chiffrage, d'analyse et d'évaluation des dépenses fiscales la collecte administrative dite « enquête Successions » (Cf. le point 2.1 infra), le fichier des donations et, à la marge, le fichier des successions. Il est prévu de mettre en place un groupe de travail pour les améliorer.

Enfin, s'agissant de la fiscalité professionnelle ou de la fiscalité directe locale, les dépenses fiscales sont estimées à partir de toutes les bases disponibles dans ces domaines, telles que décrites infra aux paragraphes 4.2.1.1 et 4.2.1.3.

Les résultats de la plupart des prévisions sont publiés chaque année dans l'annexe « *Évaluation des Voies et moyen - Tome I - Les évaluations de recettes* » du projet de loi de finances ; ceux des résultats des travaux d'évaluation des dépenses fiscales dans l'annexe « *Évaluation des Voies et moyens - Tome II – Dépenses fiscales* ».

Le montant total des dépenses fiscales est également présenté en exposé des motifs de l'article 1^{er} du projet de loi de finances.

1.3 Suite au processus d'ouverture des données fiscales aux chercheurs, réussir à satisfaire leurs demandes en constante augmentation

La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ouvre désormais l'accès des tiers, à des fins de recherche scientifique, aux données fiscales individuelles des ménages et des entreprises par l'introduction d'un nouvel alinéa à l'article L.135 D du livre des procédures fiscales (LPF).

Ce nouveau texte de loi prévoit que l'accès de ces tiers aux données fiscales pourra être autorisé par décision du ministre chargé du budget et après avis favorable du Comité du secret statistique (CSS) institué par l'article 6 bis de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

Son décret d'application n° 2014-950 qui décrit, entre autres, la procédure d'accès aux données fiscales via le centre d'accès sécurisé distant (Casd) du Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (Genes), à l'ensemble de la communauté des chercheurs a été publié le 21 août 2014.

Dès lors, les bases sollicitées pourront être mises à disposition.

Les demandes relatives à des bases de données purement fiscales concernaient au départ :

- les déclarations de revenus des particuliers issues du fichier POTE (Permanent des Occurrences de Traitement des Émissions), ainsi que des fichiers représentant des échantillons des déclarations de revenus de la base exhaustive ;

- les données sur les donations issues de l'application Moorea (MicrO infORmatique pour l'Enregistrement des Actes) ;
- les données sur les successions issues de l'application Moorea ;
- les données sur des collectes portant sur les donations et successions et, à compter du millésime 2006, portant sur les seules successions issues de la collecte administrative dite « enquête successions ».

Ces bases de données ne sont pas exploitables en l'état. Elles présentent d'importants problèmes d'exhaustivité et de représentativité.

Par conséquent, des travaux sont actuellement en cours pour retraiter ces bases brutes de données fiscales et les documenter, avant toute mise à disposition.

Depuis 2013, l'ouverture des données fiscales aux chercheurs mobilise les équipes du bureau GF-3C de façon croissante :

- d'un point de vue juridique

La mise à disposition de ces bases de données, dès lors qu'elles constituent des données à caractère personnel, implique de procéder aux formalités préalables ad hoc auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

Dans tous les cas, toute mise à disposition d'une base pour un chercheur nécessite de préparer les autorisations et engagements de confidentialité idoines.

À titre d'exemple, au 26 mai 2015, le bureau GF-3C a traité 77 dossiers ayant reçu un avis favorable du CSS et 280 engagements de confidentialité ont été adressés à des chercheurs (un dossier regroupant plusieurs chercheurs).

La mise en œuvre du processus d'ouverture nécessite aussi la rédaction de conventions avec les chercheurs dans le cadre des éventuels travaux de retraitement et de documentation des bases.

Enfin, le bureau GF-3C doit instruire les demandes des chercheurs, dont certaines bien que non juridiquement recevables, nécessitent tout de même en amont une expertise juridique approfondie par le bureau GF-3C.

- d'un point de vue technique

Les équipes du bureau GF-3C doivent constituer les bases de données sollicitées par les chercheurs, en vue de leur mise à disposition sur le Casd.

Cela nécessite en premier lieu un travail d'extraction des informations pertinentes des applications de gestion de la DGFiP. Il peut être effectué au sein du bureau GF-3C ou par un bureau métier, auquel cas le bureau GF-3C doit lui transmettre des spécifications précises.

Une fois le fichier brut constitué, des traitements d'anonymisation des variables directement nominatives ainsi que d'éventuels traitements d'amélioration statistique des données sont effectués. Ces travaux peuvent être longs compte tenu de la complexité de la législation fiscale et de la taille importante des bases de données.

L'ensemble des travaux générés par l'ouverture des données aux chercheurs ne cesse de s'alourdir compte tenu de leurs demandes sur de nouvelles bases de données (cf. les nouvelles bases de données à créer citées au 2.2 infra).

1.4 Pouvoir assurer les nouvelles demandes de fichiers statistiques en provenance de l'Insee

En tant que représentant et coordinateur de la Statistique publique en France, l'Insee utilise de nombreux fichiers et bases administratives et a sollicité en 2015 l'accès à de nouvelles sources auprès du bureau GF-3C (Fichier des comptes bancaires Ficoba, déclarations de revenus pré-remplies, fichier « demandes de valeurs foncières – DVF »...etc).

La faisabilité technique de leur mise à disposition est en cours d'expertise et devrait être achevée pour 2016.

2. Travaux nouveaux pour 2016

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Le bureau GF-3C ne réalise aucune enquête au sens statistique du terme et telle que le Conseil national de l'information statistique (Cnis) l'a défini.

Toutefois, une collecte administrative de données sur les successions dénommée par le bureau GF-3C « Enquête successions » auprès des services déconcentrés de la DGFIP était réalisée environ tous les cinq ans. Elle consistait à interroger une trentaine (sur la centaine existante) de directions départementales ou régionales des Finances publiques considérées comme les plus représentatives, sur un certain nombre de données fiscales déclarées en matière de successions auprès de leurs services de fiscalité immobilière.

Les résultats de cet échantillon étaient alors pondérés pour obtenir les résultats au niveau national.

Aux résultats de cette collecte, était appliquée chaque année la loi de finances idoine, aux fins de fournir des ordres de grandeur pour les mesures fiscales en matière de droits de succession.

Accessoirement, des ordres de grandeur peuvent être produits à partir des résultats de cette enquête pour répondre à des demandes particulières d'autres administrations.

La dernière « collecte successions » a eu lieu en 2012 sur des successions enregistrées en 2010.

À compter de 2016, pour récupérer les données nécessaires à la réalisation de cette « enquête successions », le bureau GF-3C devrait s'insérer dans un processus de récupération automatique des données au sein de la Base nationale des données patrimoniales (BNDP), base alimentée par le nouveau module « Moorea- Fidji ».

Les nouvelles spécifications relatives à ce projet sont en cours d'expertise au sein du bureau de la DGFIP en charge de la publicité foncière et de la fiscalité du patrimoine (bureau GF-3B). Elles devraient être finalisées au cours du deuxième trimestre 2016.

Dans l'attente de la disponibilité de ces données, les équipes du bureau GF-3C sont pleinement mobilisées pour redresser les enquêtes antérieures.

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2016

En 2016 seront développées les exploitations à des fins de production de statistiques sur les fichiers suivants :

- l'enquête revenus fiscaux et sociaux (ERFS) de l'Insee dont l'accès a été obtenu en 2013 ;
- les fichiers entreprises « Fare » et « Ficus » de l'Insee dont l'accès a été obtenu en 2013 ;
- les fichiers de déclarations annuelles de données sociales (Dads) grand format exhaustifs « Postes » et « Saliés » pour lesquels la procédure d'accès auprès de l'Insee est toujours en cours et devrait intervenir courant 2016 ;
- le fichier de référence des entreprises « SIRUS » de l'Insee dont l'accès a été obtenu en 2013 ;
- les fichiers de données d'assiette du crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) déclarées auprès des organismes sociaux (Mutualité sociale agricole et Agence centrale des organismes de sécurité sociale) ;
- l'enquête ménage « Budget des Familles » (BDF) de l'Insee dont l'accès a été obtenu en 2014 ;
- le fichier des mouvements sur créances (MVC), constitué par la DGFIP, qui rassemble tous les crédits d'impôts dont bénéficient les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) ;
- la base de gestion des déclarations des entreprises bénéficiaires du crédit impôt recherche (CIR), base « GECIR », du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR), dont l'accès par le bureau GF-3C est en cours d'instruction.

L'exploitation nouvelle des six premiers fichiers cités supra va permettre de compléter les bases de données fiscales et d'en assurer un contrôle de qualité et de fiabilité.

S'agissant des autres fichiers, des travaux sont en cours pour rendre le fichier MVC exploitable par les chercheurs, notamment en ce qui concerne les données relatives au Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

En matière de fiscalité patrimoniale, des travaux et expertises sont également en cours pour mettre à disposition des chercheurs une base redressée et documentée, réalisée à partir des données extraites de la BNDP et devraient en principe aboutir en 2016.

Enfin, une réflexion sera aussi menée pour inclure dans la base du CICE les données relatives aux entreprises soumises à l'impôt sur le revenu, à partir du fichier POTE.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2016

Le bureau GF-3C apportera sa contribution à la rédaction de la publication annuelle de l'Insee « Insee références » sur les entreprises en France.

Une réflexion sera également menée pour enrichir le site *impots.gouv.fr* de nouvelles données chiffrées relatives à la taxe sur la valeur ajoutée à un niveau géographique départemental, en sus du seul niveau national actuellement publié.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2016

Dans le cadre de ses travaux d'évaluation des politiques fiscales en matière d'impôt sur le revenu (travaux de prévisions de recettes fiscales d'impôt sur le revenu et d'estimation du coût de dispositifs fiscaux spécifiques), le bureau GF-3C produit chaque année un échantillon dit « lourd » (500 000 foyers fiscaux) à partir des données exhaustives d'émissions d'impôt sur le revenu. En effet, la base exhaustive comportant trop d'individus (36 millions de foyers fiscaux) et les délais de traitement étant restreints, il est en effet quasi-impossible d'effectuer des travaux sur l'ensemble de la population.

Tout au long de l'année 2015, de nouvelles techniques statistiques ont été testées afin d'actualiser et de refondre la méthodologie de constitution de cet échantillon pour réduire le plus fidèlement possible la population étudiée, recalculer l'impôt sur le revenu le plus précisément possible pour en déduire les coûts des dispositifs fiscaux et diminuer les temps de traitement et de production de l'échantillon.

En 2016, sera donc mise en œuvre une nouvelle méthodologie d'échantillonnage consistant en un tirage équilibré avec la macro FastCube, méthode développée par l'Insee, en lieu et place de l'ancienne méthodologie qui reposait sur un sondage stratifié avec allocation de Bankier et tirage systématique avec tri préalable.

Cette méthode de constitution de l'échantillon sera plus adaptée aux nouvelles caractéristiques de l'impôt sur le revenu, dans un contexte législatif évoluant chaque année, en particulier sur la sélection des variables, ainsi qu'aux utilisations devenues courantes de l'échantillon. Par ailleurs, contrairement à ce qui était pratiqué auparavant, une production automatisée de l'échantillon permettra un gain de temps non négligeable lors de la réception des différentes données.

Une recherche sur la taille optimale de l'échantillon sera menée pour réduire davantage encore les temps de traitement informatique lors des micro-simulations.

Enfin, le bureau GF-3C bénéficiera d'un nouveau serveur informatique de calcul, calibré en fonction de ses besoins, encore plus fiable et plus sécurisé, disposant d'une plus grande puissance et d'un plus grand espace disque pour traiter les volumes de plus en plus importants d'informations utilisées par le bureau. Le système d'exploitation équipant ce nouveau serveur sera à jour et permettra d'évoluer vers des versions SAS plus récentes.

Les performances de ce nouveau serveur seront déterminantes pour réduire considérablement les temps de traitements informatiques de l'ensemble des bases de données détenues, tout en évitant les pannes, jusqu'ici récurrentes. Son espace de stockage, augmenté à 130 téraoctets, autorisera une historisation des données sur 10 ans.

3. Aspects particuliers du programme 2016

3.1 Aspects « Territoires »

Les tableaux de données chiffrées mis en ligne sur le site *impots.gouv.fr* sont, pour la plupart, déclinés au niveau communal. Certains impôts et taxes qui font actuellement l'objet d'une publication au niveau national vont être déclinés au niveau départemental.

Un effort permanent est mené par le bureau GF-3C pour fiabiliser, préciser et enrichir ces statistiques.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Des échanges réguliers ont lieu avec le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en vue d'actualiser la convention relative à la fourniture par la DGFIP des informations nécessaires à la constitution du fichier Filocom. Ces échanges permettent au bureau GF-3C de mieux appréhender ce fichier aux fins de pouvoir le faire évoluer.

Les demandes du SOeS visant à enrichir le Filocom seront prises en charge par le bureau GF-3C.

Le bureau GF-3C apportera également son soutien technique et juridique au SOeS afin qu'il puisse ouvrir l'accès à ce fichier aux bénéficiaires d'une dérogation au secret professionnel, tels que l'Insee, les services statistiques ministériels (SSM) ou les chercheurs.

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

La plupart des fichiers statistiques constitués par la DGFIP ont pour objet de pouvoir évaluer le plus précisément possible le nombre de bénéficiaires et les montants en jeu pour chaque dispositif fiscal.

Il s'agit d'un préalable indispensable à toute évaluation de politique publique.

De plus, la dérogation législative instituée au profit des chercheurs autorise les évaluations plurielles des politiques publiques.

3.4 Aspects « européens »

La diffusion des données à des fins de recherche scientifique participe à l'effort d'harmonisation de la diffusion des données fiscales au niveau européen, la France étant actuellement en retrait par rapport à certains autres pays en matière de diffusion tels que l'Allemagne qui permet déjà l'accès à des données fiscales individuelles nominatives pour des besoins de recherche scientifique.

Dans le cadre de la dérogation législative décrite au 1.3, les données fiscales individuelles directement nominatives ne sont pas accessibles mais l'accès aux données individuelles indirectement nominatives suffit pour mener à bien les projets de recherche scientifique, dès lors qu'elles s'inscrivent dans une démarche d'intérêt général.

Enfin, les nouvelles contraintes imposées par le règlement (UE) 2015/759 publié le 29 avril 2015 et modifiant le règlement (CE) n° 223/2009 relatif aux statistiques européennes nécessiteront de constituer un groupe de travail avec l'Insee pour étudier les modalités de mise en œuvre de l'association de l'Insee et de la Commission (Eurostat) pour la conception initiale, le développement ultérieur et la cessation des fichiers administratifs créés et mis à jour par la DGFIP pour la production de statistiques européennes.

4. Opérations répétitives

4.1 Enquêtes

Néant

4.2 Opérations de production à caractère permanent

S'agissant des opérations de production à caractère permanent, des statistiques fiscales relatives à des données d'entreprises, des particuliers et de fiscalité directe locale sont produites annuellement.

Des statistiques conjoncturelles sont aussi produites en matière de recouvrement et d'émissions de rôles d'imposition effectuées par la DGFIP ainsi qu'en matière de versements spontanés communiqués par les pôles de gestion publique.

Également, sont assurés des travaux de maîtrise d'ouvrage des fichiers de données ou applications informatiques.

4.2.1 Exploitation des bases de données

Les données suivantes sont exploitées :

4.2.1.1 En matière de fiscalité professionnelle

- déclarations de résultats (liasses fiscales) des entreprises relevant du régime réel, soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) ou à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéficiaires industriels et commerciaux, des bénéficiaires non commerciaux ou des bénéficiaires agricoles (fichier national des déclarations professionnelles « FNDP ») ;
- déclarations de résultats d'ensemble d'IS des groupes de sociétés intégrées fiscalement (fichier des groupes « FDG ») ;
- déclarations de taxe sur la valeur ajoutée (fichier de TVA) ;
- fichier relatif aux remboursements de crédits de TVA (fichier Rebeca), constitué à partir des demandes de remboursements de crédits de TVA ;
- données de paiement d'acomptes et de soldes d'IS et données déclaratives des relevés de soldes d'IS souscrits par les entreprises (fichier statis) ;
- ensemble des informations liées à la liquidation de l'IS tels que le montant du bénéfice taxé ou de l'IS brut (fichier SR Adélie) ;
- déclarations de liquidation et de régularisation de taxe sur les salaires (fichier de taxe sur les salaires) ;
- état 104B-FRP qui recense l'ensemble des redevables professionnels ayant un compte ouvert au fichier des redevables permanents (FRP) ;
- déclarations annuelles de données sociales (Dads).

4.2.1.2 En matière de fiscalité des particuliers

- déclarations de revenus déposées par les particuliers (fichier POTE) ;
- déclarations d'impôt de solidarité sur la fortune (fichier ISF) ;
- déclarations de donations enregistrées dans Moorea (fichier des donations issues de Moorea) ;
- déclarations de successions enregistrées dans Moorea (fichier des successions issues de Moorea) ;
- déclarations de successions issues de la « collecte successions ».

4.2.1.3 En matière de fiscalité directe locale

- rôles généraux de taxe d'habitation et de leurs taxes annexes ou adossées (fichier PLFC) ;
- rôles généraux de cotisation foncière des entreprises et de leurs taxes annexes ou adossées (fichier CFE) ;
- fichiers fonciers standards de taxe foncière et taxes annexes ou adossées ;
- données d'impôts directs locaux auto-liquidés (fichier par redevable des bordereaux de liquidation de la cotisation de taxe sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), fichier par redevable de répartition aux collectivités des paiements de CVAE, fichier par redevable de taxe sur les surfaces commerciales) ;
- fichier de « Recensement des éléments d'imposition » (REI) communiqué par le bureau CL-2A de la DGFIP ;
- statistiques foncières « ARTHUR ».

4.2.1.4 En matière de recouvrement

Sont également produites des statistiques conjoncturelles sur les recouvrements des impôts taxes et redevances, opérés par la DGFIP, à partir de l'exploitation des fichiers de recouvrement.

4.2.1.5 En matière d'émissions effectuées par la DGFIP de rôles d'imposition et de versements spontanés

L'application COROL (COMptabilité des RÔLes) a pour objet de constituer mensuellement et annuellement un état statistique par Direction départementale ou régionale des Finances publiques :

- des émissions des différents rôles d'imposition ;
- des données et versements spontanés communiqués par les pôles de gestion publique de la DGFIP.

À partir de l'état statistique mensuel « 1901 » édité à partir de cette application COROL, le bureau GF-3C communique chaque mois les données d'émission des rôles d'imposition à la Direction du Budget pour lui rendre compte des écarts éventuels avec les montants mensuels prévus dans le cadre de l'exercice budgétaire de prévision.

Par ailleurs, il fournit directement aux Directions territoriales et Délégations interrégionales des Finances publiques un fichier au format Excel permettant un suivi par Direction, Région et Inter-région des émissions de rôles et des versements spontanés.

Le fichier annuel Résumé Général des Rôles (RGR), état statistique « 1913 », est également constitué à partir des éléments saisis dans COROL. Cet état est diffusé notamment à la Cour des comptes, l'Insee, la Direction du Budget, la Direction Générale des Collectivités Locales, la Direction Générale du Trésor et à certains bureaux de l'administration centrale de la DGFIP.

Les objectifs de l'ensemble des statistiques produites visent à chiffrer des dispositifs fiscaux existants ou à mettre en œuvre, évaluer les dépenses fiscales, effectuer des prévisions, produire des statistiques à destination du grand public et répondre à des demandes particulières d'autres administrations ou du public dans le cadre de travaux à façon.

En matière de recouvrement, d'émissions de rôles d'imposition et de versements spontanés s'ajoute également un objectif de suivi conjoncturel.

4.2.2 Travaux de maîtrise d'ouvrage

Le bureau GF-3C assure d'importants travaux de maîtrise d'ouvrage.

En matière de fiscalité professionnelle, le bureau des études statistiques en matière fiscale est le maître d'ouvrage de l'ensemble des bases de données fiscales.

En matière de fiscalité des particuliers, il est le maître d'ouvrage du fichier ISF enrichi de données issues du fichier POTE, de l'état 1507 M, du fichier des donations issues de Moorea, du fichier des successions issues de Moorea, du fichier des successions issu de la « collecte successions », du fichier CFE et du fichier par redevable des bordereaux de liquidation de la CVAE en matière de fiscalité directe locale.

Il est également le maître d'ouvrage des fichiers « Thins » et « PFIL98 » et se charge des aspects juridiques liés à leur transmission.

Le fichier Thins est produit par la DGFIP, à l'usage de l'Insee, notamment pour le calcul des populations légales.

Enfin, il gère la maîtrise d'ouvrage de l'application COROL décrite supra.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le bureau des études statistiques en matière fiscale met à disposition de l'Insee et des SSM de nombreuses données fiscales, ce qui permet en contrepartie d'alléger la collecte statistique effectuée auprès des entreprises.

Il s'agit notamment de données issues :

- des déclarations de résultats ;
- des déclarations de taxe sur la valeur ajoutée ;
- des données d'actionnariat et de participation figurant dans les déclarations fiscales ;
- des déclarations des redevables de la taxe sur les surfaces commerciales ;
- des déclarations n° 2083 relatives aux investissements réalisés dans un département ou une collectivité d'Outre-Mer ;
- des déclarations annuelles de salaires concernant les salariés relevant des régimes particuliers ou spéciaux de sécurité sociale et les allocataires d'assurance chômage ainsi que des déclarations d'indemnités journalières de maladie, de maternité et de pensions d'invalidité.

De fait, il participe indirectement mais de façon importante au processus d'allègement de la charge statistique des entreprises.